

MINISTERE DE LA SANTE

CABINET

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

ARRETE N°2020-309 portant adoption
de l'organigramme de l'Agence Nationale
de Régulation Pharmaceutique (ANRP).

LE MINISTRE DE LA SANTE,



- Vu** la constitution ;
- Vu** le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2020-354/PRES/PM/MINEFID du 15 mai 2020 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement ;
- Vu** le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu** le décret n°2018-0911/PRES/PM/MS/MINEFID du 11 octobre 2018 portant approbation des statuts particuliers de l'Agence Nationale de Régulation Pharmaceutique (ANRP) ;
- Vu** le décret n°2019-0721/PRES/PM/MS/MINEFID du 08 juillet 2019 portant nomination d'administrateurs au Conseil d'administration de l'Agence Nationale de Régulation Pharmaceutique (ANRP) ;
- Vu** le décret n° 2019-0764/PRES/PM/MS/MINEFID du 16 juillet 2019 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Régulation Pharmaceutique (ANRP) ;
- Vu** la délibération n°2019-0001/MS/SG/ANRP/CA du 07 novembre 2019 portant organisation, attributions et fonctionnement de l'Agence nationale de régulation pharmaceutique (ANRP).

ARRETE

Article 1 : Est adopté l'organigramme de l'Agence nationale de régulation pharmaceutique (ANRP) conformément à la délibération portant organisation, attributions et fonctionnement adoptée par le Conseil d'administration en sa séance du 22 octobre 2019 et annexée au présent arrêté.

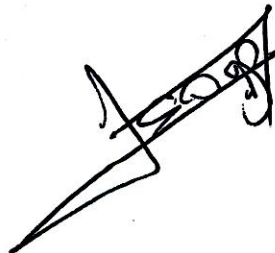
Article 2 : Toute modification de l'organisation et du fonctionnement de l'ANRP est soumise à l'adoption du Conseil d'administration.

Article 3 : Le Secrétaire général du ministère de la santé et la Directrice générale de l'ANRP sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 26 AOUT 2020

Ampliations :

- Original
- CAB/MS 1
- MINEFID 1
- Large diffusion



Professeur Léonie Claudine LOUGUE/ SORGHO

Officier de l'ordre de l'Etalon